

Lancement de la campagne régionale de sensibilisation à la prévention incendie dans la MRC de Marguerite-D'Youville

Saint-Amable, le lundi 26 septembre 2011 – Les maires des six municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville se sont réunis afin de dévoiler la nouvelle campagne régionale de sensibilisation à la prévention incendie sur le territoire. Articulée sous le thème « La prévention incendie, une responsabilité citoyenne », cette campagne vise à informer la population de l'adoption, par les municipalités, d'un règlement unique de prévention des incendies et à sensibiliser sur l'importance du partage de la responsabilité en matière de prévention incendie.

« Ce règlement commun, adopté dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Marguerite-D'Youville, permettra à tous les citoyens de la MRC et leur famille de profiter d'une meilleure protection de leur patrimoine puisqu'il améliorera l'efficacité des organisations municipales en sécurité incendie et qu'il contribuera à réduire les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie », a souligné Mme Suzanne Roy, préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville et mairesse de Sainte-Julie.

À ce chapitre, les chiffres démontrent que, de 1997 à 2007, les incendies résidentiels comptaient pour 78 % de tous les incendies au Québec et que, dans 90 % des cas, ceux-ci étaient la cause de décès. Par ailleurs, lors de leurs récentes visites résidentielles, les services de prévention incendie des municipalités de la MRC ont constaté un taux de 30 % de non-conformité des avertisseurs de fumée. « C'est d'autant plus difficile à comprendre de façon rationnelle, lorsqu'on sait qu'un avertisseur de fumée fonctionnel permet de réduire de 49 % le nombre de décès imputable aux incendies », a déclaré M. Daniel Perron, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Marguerite-D'Youville.

« Au niveau de la prévention des incendies, ce règlement représente la pièce maîtresse autour de laquelle s'articuleront une série d'actions, actuelles et futures, telles que les visites résidentielles, l'inspection périodique des risques, les mesures et les programmes d'éducation du public, l'analyse des risques, l'évaluation et l'analyse des incidents et la recherche des causes et circonstances des incendies », a enchaîné M. Perron.



Pour assurer l'ensemble de ces services, les citoyens de la MRC de Marguerite-D'Youville peuvent compter sur une équipe de préventionnistes dont le rôle est non seulement de voir à l'application du règlement, mais aussi de vérifier et valider l'installation d'avertisseurs de fumée, de systèmes d'alarme, d'extincteurs ou de gicleurs automatiques. Ce sont eux également qui voient au respect des normes de sécurité inscrites au Code du bâtiment dans le cas de nouvelles constructions ou lors de rénovations. De plus, ils sont disponibles pour répondre à toute question concernant l'entretien et les conditions d'utilisation de divers systèmes électriques, de cheminées ou d'appareils de chauffage, etc.

Prévenir tout au long de l'année

Afin de sensibiliser la population à l'importance de la prévention, les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville souhaitent parler de sécurité incendie tout au long de l'année, plutôt qu'une seule fois par année, comme c'est la tradition.

Ainsi, différentes activités seront organisées au cours des prochains mois telles que :

- des visites à domicile, dans les entreprises et les commerces;
- des kiosques lors d'événements populaires;
- des journées portes ouvertes;
- l'ajout d'information dans les pages Internet de chacune des villes;
- l'envoi de dépliants dans tous les foyers, commerces et industries du territoire.

De plus, un dépliant d'information générale sera distribué à tous les domiciles dès cet automne. Celui-ci s'adressera surtout aux familles puisque ce groupe d'individus représente la principale clientèle des villes. Par la suite, d'autres dépliants seront développés, tout au long de la prochaine année afin de rejoindre d'autres groupes cibles, tels les agriculteurs et les entrepreneurs.

Pour connaître les principales dispositions du Règlement sur la prévention des incendies de leur municipalité, les citoyens sont invités à communiquer avec leur Service de sécurité incendie.

– 30 –

Source :

Alain Beauregard
Directeur général
Municipalité de Calixa-Lavallée
450 583-6470

Évelyne Bourassa
Responsable des communications
Municipalité de Saint-Amable
450 649-3555, poste 230

Pierre-Guy Dallaire
Directeur, service des communications
Ville de Varennes
450 652-9888, poste 410

Nadine Lasalle
Conseillère en communication
MRC de Marguerite-D'Youville
450 583-3301, poste 236

Josée LaCombe
Division des communications
Ville de Contrecoeur
450 587-5901, poste 235

Denyse Journault
Directrice, service des communications
Ville de Sainte-Julie
450 922-7091

Suzanne Gingras
Coordonnatrice loisirs, culture et communications
Municipalité de Verchères
450 583-3307